

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Cpte de chèques post. N° 11 e 24. Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par PUBLICITAS S. A. Sion et ses succursales

Sur demande le «BULLETIN OFFICIEL» est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Étranger

Téléphone N° 14

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à réversion journalière et égale. Les abonnements pour l'Étranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Centen Suisse Étranger
La ligne en son espace 0.20 0.25 0.40
Réclame 0.50

Pour renseignements et tarifs s'adresser à
PUBLICITAS S. A., SION

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.
année c'est-à-dire 6 mois
Valais et Suisse 9.— 4.50 9.50
Étranger (envoi des 3 nu-
méros de la semaine) . . . 17.— 9.— 6.20
Mandat par mandat . . . 20.— 12.— 7.—
— Abonnements par poste 20 cts en plus —

A louer

à Sierre, 2 chambres meublées ou non. Convient pour bureaux. S'adresser au bureau du Journal

A louer

une jolie chambre meublée au soleil, chauffage et lumière électrique. Écrire sous chiffre P 1455 S Publicitas S. A. Sion.

A vendre aux environs de Sion une jolie

campagne

de 15.000 m², bien arborisée, avec maison d'habitation, grange et écurie. Pour renseignements s'adresser à l'Agence d'affaires Emile Rossier & Cie, à Sion.

On demande à louer ou à acheter sur territoire de Sion, plusieurs

jardins

Pour renseignements s'adresser à l'Agence d'affaires Emile Rossier & Cie, à Sion.

Comptable

(Dactyl. corresp. en français et allemand)
cherche place à Sion ou environs. S'adresser sous 193 au journal.

BOTTES CAOUTCHOUCS

A liquider 50 paires bottes caoutchouc américaines n° 40-42. Au prix de 25 fr. la p. moitié de sa valeur. Imperméabilité absolue. Occasion pour revendeur. Pralong Louis, s/ Eusègne.

A VENDRE

environ 10 toises de foin à port de char. S'adresser chez M. M. Favre, Vex sur Sion.

Appareil à reproduction

Gestetner-Rotary, à l'état de neuf, à vendre pour cause de double emploi. Occasion avantageuse. A. Gardel, Montreux, Tél. 627.

Escargots bou-chés

sont achetés à un haut prix par toutes quantités. Faire offres de suite à HENRI GIROUD, à CHARRAT

A vendre faute d'emploi une

Rotary Cyclostyle

dernier modèle à l'état de neuf S'adresser sous P. 1474 S. Publicitas Sion.

Fruits, Miels, Vins

du Pays et de l'Étranger
S. MEYTAI, SION
RUE DE CONTHEY
Expédition par fûts depuis 50 fr. Vente à l'exporter à partir de 2 litres. Prix modérés.
Achat de tous fruits au cours du jour

En 2 mois

même les vieillards jouent du piano sans peine. Le prospectus spécial N° 53 est envoyé gratuitement par l'Institut de Musique Isler, rue de Laufen, 37, Bâle (Suisse).

La Clinique des Poupées

à Lausanne, Place Palud 1
se charge toujours de toutes réparations de **Bébés et Poupées**
Envoyez-les dès maintenant

Docteur E. Jæggy

Ancien chef de clinique de la clinique gynécologique de Berne. Ex-chirurgien en chef d'hôpitaux militaires de France
SPECIALITES: UROLOGIE (Reins et Vessie), GYNECOLOGIE (Maladies de la Femme)
recevra à SION tous les jeudis à partir de 9 heures du matin (Provisoirement Hôtel de la Gare).
Se rend à domicile sur demande.

Chaussures fine et de travail

Socques et pantoufles

Les premières marques suisses, sont vendues à bas prix
Demandez catalogue
Tosello & Et. Mosoni
Successors de Mosoni-Lavaggi, Sierre.

Au Magasin Emile Sixt, Sion

RUE DE CONTHEY

Salles à manger, salons, bureaux-sécrétaires, bureaux de dames, canapés-hirsch, divans, lavabos, petits et grands, commodes, buffets de salles à manger, buffets de cuisine avec vitrage, chambres à coucher complètes, armoires à deux portes avec séparations, pour le linge, armoires Empire, armoires à une porte, bureaux commodes, 3 et 4 tiroirs, Grandes tables en chêne avec 6 rallonges pour sociétés, lits en fer neufs, pour enfants et bébés, sallets en chêne, chaises canonnées et chaises brutes.
Séchoirs en chêne, grandes glaces bizeautés, petites tables de nuit, tables de cuisine, grand choix de tabourets en chêne, fauteuil moquette, commodes, commodes-lavabo, commodes avec dessus marbre, armoire Louis XV, à 1 et 2 portes, cadres de famille.
Toujours grand Stock américain
soit bâches imperméables, couvertures, culottes Saumur, neufs pantalons neufs et occasion, Culottes, chaussettes coton et laine, grand choix de manteaux caoutchouc, pantoufles garnies de laine.
Chemises flanelle, chemises de sport kaki neufs, culottes courtes, côtelées, kaki et brunes, moletières, bretelles, culottes caoutchouc doublées, complets de travail, toutes teintes, combinaisons de travail, vestes et caleçons de laine.
Chaussures ferrées et non ferrées.
Chars à pont et ridelles, chars gosses, faute de place à liquider de suite.

Attention

Vente de coupons de 2 m. à 3.50 m. au prix de fabrique.

Albert Wuest

Marchand-Tailleur
Rue des Remparts - SION Rue des Remparts



HERMES

JE CONTINUERAI À DONNER LA PRÉFÉRENCE À LA MARQUE

HERMES

COMPRIMÉS DE SACCHARINE
SUCRENT ENV. 110 FOIS, 0,07 GR.
QUI ME DONNENT LES MEILLEURS RÉSULTATS!
(PRODUIT SUISSE.)

Seul bas N°

VARICES INEX

en tissus sans caoutchouc soulage toujours.
guérit souvent empêche les varices de se développer et les complications de survenir.
Ceintures en tous genres
Prix modérés

Manufacture INEX
Rue du Midi, Lausanne



METTEZ EN BOUCHE chaque fois que vous avez à éviter les dangers du froid, de l'humidité, des poussières et des microbes; dès que vous êtes pris d'éternuements, de picotements dans la gorge, d'oppression; si vous sentez venir le Rhume,

PASTILLE VALDA

dont les vapeurs balsamiques et antiseptiques fortifieront, cuirassent, préserveront votre GORGE, vos BRONCHES, vos POUMONS.

Enfants, Adultes, Vieillards
ayez toujours sous la main des

PASTILLES VALDA

mais surtout n'employez que **LES VÉRITABLES**
vendus SEULEMENT
en BOITES de 1.90 portant le nom VALDA

Docteur A. Robert

Maladies des yeux
Ancien chef de clinique du Prof. Eperon à l'Université de Lausanne reçoit dès maintenant à Montreux
Villa Magnolia (vis-à-vis de l'Hôtel National)
tous les jours, sauf jeudi et dimanche, de 10^h à 12 h. et de 2 à 4 h.



W. BAUMANN HORGES

SUISSE
Maison fondée en 1860

Volets à rouleaux Stores à lames prismatiques à panneaux Paravents

LA SUISSE

FONDÉE EN 1858
SIÈGE SOCIAL LAUSANNE



SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

VIN --- ACCIDENTS --- RENTES
RESPONSABILITÉ CIVILE
Agence Générale: Albert Roulet, Sion

Papiers Peints

ÉTABLISSEMENTS
W. WIRZ-WIRZ S.A., BALE
Maison la plus importante

Demandez nos échantillons chez les principaux Entrepreneurs de Gypserie et peinture du Valais.

Livraison rapide

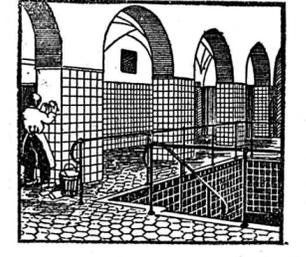
Auguste?

Où as-tu déniché ce bon fromage gras à raclette et ce vieux maigre?
Moi? Je ne m'enfile que des fromages de marque et authentiques.

Quand je veux un fromage de toute première qualité je ne m'adresse que chez **Maurice GARD à Martigny-Bourg** et je t'assure que nombreux sont les clients de mon avis.

A la même adresse, Sons, recoupe, Farinette, Mais et toutes denrées alimentaires.

CARRELAGES ET REVETEMENTS



DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

Demandez à l'essai une de nos machines à écrire **REMINGTON** avec les 5 TOUCHES ROUGES. Dernière création.
Vente et location de machines d'occasion de tous systèmes.
Ateliers de réparations
Hugo WALTISBUHL, Lausanne
Grand Chêne 5 Téléphone 48,55

SI VOUS SOUSCRIVEZ

aux séries complètes de 20 obligations à lots de l'Association du Personnel de surveillance des Entreprises de Transport suisses,
Vous êtes sûr de gagner

une somme bien supérieure à celle que vous aurez déboursée. — Lots et remboursements:

Fr. 14 MILLIONS

5 lots à	Fr. 100.000
3 —	50.000
2 —	30.000
120 —	20.000

etc., etc. Prix de l'obligation Fr. 10.—. Prix de la série de 20 obligations Fr. 200.— (plus timbre fédéral) au comptant ou payable par mensualités de **Fr. 5.—** 10, 20 et davantage au gré du souscripteur avec jouissance intégrale aux tirages dès le 1^{er} versement. Dans les 36 prochains tirages

6 belles primes

garanties par série
sortante, allant jusqu'à Fr. 100.000.— et

Remboursement minimum de fr. 400.— par série sortante, soit le double du prix d'achat. De plus, participation gratuite à 28 tirages avec lots de **Fr. 500.000.—, 250.000.—, 200.000.—, 100.000.—** etc., au total pour francs 6 millions.

Prochains tirages supplémentaires:
22 Novembre :: 5 et 22 Décembre

Les souscriptions sont reçues par la **Banque de valeurs à lots Peyer & Bachmann** GENEVE, Rue du Mont-Blanc, 20

Bulletin de souscription à détacher et à envoyer en pli à la **Banque de valeurs à lots Peyer & Bachmann** — Genève —

Le soussigné souscrit à:

.....série de 5 oblig. à lots de l'Assoc. du Pers. de Surv. des Entr. de Transp. suisses au comptant de fr. 200.— (plus timbre fédéral.)	par remboursement sur votre compte Postal, 1175
payable en mensualités de fr. 5.—	en compte courant
10.—	10.—
20.—	20.—

Biffer ce qui ne convient pas

Adresse exacte:

L'AUTRICHE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

« A la veille de la première assemblée à Genève de la Société des Nations, l'Autriche a adressé au secrétaire général, la lettre suivante demandant son admission: »

Vienne, le 9 novembre 1920.

Monsieur le secrétaire général,

Fondée sur le principe de la démocratie et s'inspirant donc des sentiments pacifiques, la république d'Autriche a considéré, dès sa naissance, comme un de ses buts les plus importants, d'être admise dans la Ligue des nations, aussitôt qu'elle serait constituée.

Malgré tous leurs efforts, les délégués de la république autrichienne à Saint-Germain-en-Laye n'ont malheureusement pu obtenir que l'Autriche fut accueillie au sein des membres originaires de la Ligue. Le gouvernement autrichien croit toutefois ne plus devoir tarder à user de la faculté prévue par le pacte de la Société des Nations (article premier, deuxième alinéa du traité de Saint-Germain) pour les Etats qui, n'étant pas membres originaires de cette société, désirent être admis dans la partie.

Le gouvernement autrichien tient d'autant plus à demander dès maintenant l'admission de l'Autriche à la Ligue des nations, que les principales puissances alliées et associées ont, lors des négociations de Saint-Germain-en-Laye, informé la délégation autrichienne par la note N° 5331, en date du 8 juillet 1919.

« Qu'elles ne voient aucune raison qui empêcherait l'Autriche de demander son admission dans la Société des Nations, en vertu des dispositions de l'article premier du pacte aussitôt que l'occasion s'en présenterait après la ratification du traité de paix. »

Dès qu'elles seront assurées que l'Autriche possède un gouvernement responsable et que ce gouvernement aura montré qu'il veut et qu'il peut remplir ses obligations internationales, elles seront prêtes à appuyer la candidature de l'Autriche à l'admission dans la Société des Nations. »

Or, le 16 juillet 1920, le traité de Saint-Germain-en-Laye est entré en vigueur. Le gouvernement autrichien, soutenu par la confiance d'une assemblée nationale élue sur la base du suffrage universel, a donné des preuves nombreuses et généralement reconnues que l'Autriche s'applique à remplir, dans la mesure du possible, ses devoirs internationaux.

Le gouvernement de l'Autriche croit donc pouvoir espérer que les membres de la Ligue des Nations consentiront à la participation de l'Autriche à cette Ligue. Il serait vivement reconnaissant de recevoir, dans un délai rapproché, une décision favorable de l'assemblée de la Ligue des Nations et cela d'autant plus que des considérations d'ordre politique et économique réclament impérieusement la prompt admission de l'Autriche à la Ligue.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le secrétaire général, de vouloir bien soumettre, aussitôt que possible, la déclaration qui précède à l'assemblée de la Ligue des Nations.

Agréez, Monsieur le secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé: Mayr.

Il n'est pas douteux que cette requête de l'Autriche trouvera un accueil favorable.

Le traité yougo-slave est signé

Le traité italo-yougo-slave concernant les questions territoriales a été signé vendredi soir à Santa-Margherita.

Ce traité comprend neuf articles:

Le premier fixe les frontières de l'Italie et de la Yougo-Slavie. La ligne part du pont Pec, point commun des trois frontières italo-roumaine-yougo-slave, passe par le Monte Nevoso, pour aboutir au sommet du Quarnero, suivant le tracé du pacte de Londres, sauf quelques modifications en faveur de la Yougo-Slavie.

La deuxième reconnaît que la ville de Zara et les communes de Borgoerillo, Corn et Boccazzini, ainsi qu'une partie de la commune de Diclo feront partie du royaume italien. Une convention spéciale réglera l'exécution de cet article.

Le troisième article reconnaît à l'Italie les îles de Cherso, Lussin, les îles mineures, les rochers de l'Istrie, les îles Lagosta et Pelagosa avec les petites îles voisines. Les autres îles de l'ancienne Autriche-Hongrie sont attribuées à la Yougo-Slavie.

Le cinquième article prévoit que des commissions spéciales délimiteront les frontières faisant l'objet des articles précédents.

Le sixième dit que la Yougo-Slavie convoquera une conférence qui sera chargée de faire aux deux gouvernements des propositions en vue d'établir des rapports économiques et financiers plus cordiaux entre les deux nations.

Par le septième, la Yougo-Slavie reconnaît en faveur des citoyens et des intérêts italiens en Dalmatie:

1. Les concessions économiques dont les Italiens jouissent; 2. Le droit pour les Italiens résidant dans les territoires yougo-slaves d'opter dans le délai d'une année pour la nationalité italienne, tout en gardant leur domicile, la langue et la religion et toutes les facultés se rattachant à ces libertés; 3. Les diplômes d'études délivrés par l'Italie sont valables en Yougo-Slavie au même titre que ceux des Yougo-Slaves. Un accord ultérieur déterminera les conditions de réciprocité.

Le huitième article dit qu'une convention sera conclue entre les deux pays pour intensifier le développement réciproque des régions culturelles.

L'article 9 prévoit que le traité sera rédigé en italien et en serbe. En cas de divergences, le texte italien fera foi.

Les formalités de la signature furent terminées à 1 heure du matin.

SUISSE

L'assemblée de la Société des Nations

De nombreux délégués sont arrivés dimanche matin par l'express de Paris de 10 h. 47, qui avait plus d'une heure de retard: les délégués français, MM. Léon Bourgeois, Viviani et Hanotaux, et les représentants de l'Espagne, du Portugal, de la Pologne, de la Hollande, de la Finlande, du Chili, de Haïti, de Cuba et du Guatemala.

Dimanche 14 novembre, veille de l'ouverture de l'assemblée de la société des Nations, des cultes solennels ont eu lieu à Genève.

Le matin, à 10 heures, en l'église de Notre-Dame, remplie d'une foule recueillie, en présence de nombreuses délégations et de représentants des autorités fédérales, cantonales et municipales, Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, a prononcé un sermon émouvant. La grand-messe a été suivie du « Veni-Creator » et du Salut du Saint-Sacrement.

A la même heure, sur la demande de l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Worcester a fait un sermon à l'église anglicane de la Trinité. Plusieurs délégués britanniques y assistaient, ainsi que les représentants du consolat. Le soir, à 8 h. 30, à la Cathédrale de St-Pierre, a été célébré sous les auspices de la fédération des Eglises protestantes de Genève, un culte solennel.

Des représentants des autorités fédérales, MM. Motta, Schulthess, Haab, Ador et Usteri; des délégués des autorités cantonales et municipales, du corps consulaire, de la magistrature judiciaire, assistaient à la cérémonie, à laquelle on remarquait également un grand nombre de délégués étrangers.

Dimanche après-midi, M. Haab, conseiller fédéral, a visité la station de télégraphie sans fil, construite par la Compagnie Mardoni, et a envoyé le radiotélégramme suivant:

« Le conseiller fédéral Haab, chef du Département suisse des postes et chemins de fer, adresse, à la veille de l'assemblée de la Société des Nations, comme premier télégramme expédié par la nouvelle station Marconi, ses meilleures salutations à M. le ministre Paravicini, à Londres. »

Plus tard, la station fut également visitée par MM. Motta, président de la Confédération; Schulthess, conseiller fédéral; Usteri, conseiller aux Etats; Dinichert, chef de la division des affaires étrangères au Département politique.

M. Motta a adressé à M. Paravicini, ministre de Suisse à Londres, un télégramme de salutations cordiales, et formé des vœux pour la prospérité de la Société des Nations.

L'affaire Friedrich

L'instruction de l'affaire Friedrich est à peu près terminée. Elle a été menée avec un soin extrême par le major judiciaire Capt, procureur général du canton de Vaud. Friedrich comparaitra prochainement devant le tribunal militaire de la Ire division, présidé par le grand-juge Maunoir, de Genève; il aura comme défenseur M. André Mercier, professeur de droit pénal. L'accusation sera soutenue par le major Édouard Correvon, avocat, à Vevey.

Le cas du capitaine d'état-major Friedrich de Lausanne, cet officier indigne qui a fracturé la main d'un frère d'armes pour le voler, donne occasion de constater une fois de plus le danger des expertises d'écritures.

Les soupçons au sujet du vol s'étaient portés sur le soldat Ravy, employé à la banque cantonale à Lausanne, attaché au moment du vol au bureau du commissaire de la première division de Saint-Imier. Des pièces de l'écriture du voleur inconnu furent soumises à un expert en écriture, M. Bischoff, chargé du cours de police scientifique à l'université de Lausanne.

M. Bischoff a déposé un long rapport, déclarant de façon péremptoire que l'écriture était celle de Ravy. Celui-ci fut arrêté. M. Bischoff déposa encore qu'un des bordereaux de vente ou d'encaissement était rempli entièrement de la main de Ravy. Mais, à sa démonstration fut réfutée d'une façon humiliante. L'employé de la banque où le coupon avait été encaissé déclara que c'était lui-même qui avait rempli le bordereau. Immédiatement, le juge rendit une ordonnance de non lieu et Ravy fut remis en liberté.

C'est une belle gloire pour l'université de Lausanne d'avoir pour professeur de police scientifique un personnage aussi clairvoyant que M. Bischoff!

Quant au major Friedrich, pendant qu'on tenait le malheureux Ravy en prison, il remplissait à l'étranger des missions pour le compte de la Suisse et présidait, à Varsovie, à la distribution des secours aux affamés de Pologne. Le probe intendant que nous avions là!

CANTON DU VALAIS

GRAND CONSEIL

Séance de samedi 13 novembre.

Loi électorale

Le Grand Conseil reprend l'examen de la loi concernant les élections et votations (2mes débats).

Il s'agit, comme on sait, de la révision nécessaire par l'introduction du système proportionnel. On a profité de cette occasion pour apporter à cette loi diverses autres modifications tendant à mieux assurer la liberté des électeurs et le secret du vote.

L'art. 1er dit: « Les députés au Grand Conseil et leurs suppléants sont élus selon les principes de proportionnalité et d'uniformité aux dispositions qui suivent. »

» L'élection se fait par district. » Adopté.

Art. 2. — Les partis ou groupes d'électeurs qui prétendent à l'attribution de mandats, doivent remettre leur liste de candidats au préfet du district jusqu'au 21me jour (lundi de la troisième semaine), précédant le scrutin, à 18 heures au plus tard.

Les listes peuvent contenir un nombre de candidats députés et suppléants égal au nombre des sièges à pourvoir; les candidats en surplus, à la fin de la liste, sont retranchés d'office par le préfet.

Adopté.

Art. 3. — Toute liste doit être signée par au moins 10 citoyens habiles à voter dans le district, et porter en tête une dénomination qui la distingue des autres listes.

Aucun électeur ne peut signer plus d'une liste de candidats. Il ne peut retirer sa signature après le dépôt de la liste.

Les signataires de la liste de présentation désignent un mandataire, ainsi qu'un remplaçant chargé des relations avec les autorités. S'ils ne le font pas, celui dont le nom figure en tête des signatures est considéré comme mandataire et le suivant comme son remplaçant.

Le mandataire a le droit et le devoir de donner, au nom des signataires de la liste, et de manière à les lier juridiquement, toutes les déclarations nécessaires, pour écarter les difficultés qui viendraient à surgir.

Adopté.

Art. 4. — Le candidat dont le nom figure sur plus d'une liste du même district est invité immédiatement, par le préfet, à faire savoir au plus tard, le 17e jour, avant le scrutin, pour laquelle de ces listes il opte. S'il ne se prononce pas dans le délai fixé, le sort désigne la liste à laquelle le candidat doit être attribué. Le nom du candidat est éliminé de toutes les autres listes.

Adopté.

L'art. 5 prévoit que tout candidat peut décliner une candidature par déclaration écrite au préfet au plus tard le 17me jour avant le scrutin. Adopté.

L'art. 6 indique que les décisions du préfet concernant les modifications de listes seront prises au plus tard 15 jours avant le scrutin; les recours contre ces décisions seront adressés au Conseil d'Etat qui devra prononcer le 11me jour avant le scrutin.

Sur la proposition de la commission, ces délais sont portés à 16 jours pour les décisions des préfets et à 12 jours pour celles du Conseil d'Etat.

Art. 8. — L'électeur vote soit en se servant d'un bulletin de vote reproduisant une des listes officiellement publiées, soit d'un bulletin blanc. Dans ce dernier cas, il peut remplir son bulletin entièrement ou partiellement avec le nom des candidats qui figurent sur l'une des listes déposées. Il peut apporter sur une liste imprimée toutes suppressions, toutes modifications ou additions manuscrites qu'il juge opportunes. On ne peut voter que pour les candidats figurant sur une liste valable.

L'art. 9 énumère les cas de nullité des bulletins:

Sont nuls:

a) Les bulletins de vote imprimés, non conformes à l'une des listes officiellement publiées ou présentant des suppressions, modifications ou adjonctions qui ne seraient pas manuscrites;

b) Les bulletins de vote avec ou sans dénomination de liste contenant les noms de candidats dont aucun ne figure dans les listes de l'arrondissement électoral;

c) Les bulletins de vote multipliés par des moyens mécaniques qui ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des listes déposées.

Si une enveloppe contient plus d'un bulletin, ces bulletins seront annulés;

Le cumul est interdit et le nom d'un candidat porté plus d'une fois sur le même bulletin ne comptera que pour un suffrage nominal.

La question du cumul qui avait déjà fait l'objet de longues discussions en premiers débats est de nouveau posée.

La commission avait décidé d'abord de maintenir le cumul facultatif (art. 8), c'est à dire de permettre aux électeurs de biffer un nom sur une liste et de voter 2 fois pour le même candidat. Entre temps des réunions de groupes politiques ont eu lieu dans lesquelles on s'est prononcé contre le cumul. Là dessus, par 5 voix contre 2, elle préavisait pour la non admission du cumul.

M. Escher propose la suppression du panachage.

M. Raymond Evéquoz, président de la commission, rappelle que le Grand Conseil, en premiers débats, s'est prononcé pour le système proportionnel fédéral qui admet le panachage. Si la proposition Escher était acceptée, il faudrait renvoyer à nouveau tout le projet au Conseil d'Etat, or cette loi doit être mise sur pied et votée par le peuple avant les élections de mars. D'autre part ces revirements continuels ne seraient pas faits pour relever le prestige du Grand Conseil. D'ailleurs le panachage offre le grand avantage d'assurer une plus grande liberté à l'électeur.

M. Escher réplique que, puisqu'on supprime le cumul on doit supprimer le panachage, car l'un ne va pas sans l'autre.

Tel n'est pas l'avis de M. Evéquoz qui estime qu'on peut très bien admettre le panachage sans le cumul.

M. Burgener, vice-président du Conseil d'Etat, n'est pas partisan du panachage, qui pour lui, au point de vue politique, présente un caractère immoral; car il permet à un citoyen de voter pour un candidat dont les idées sont diamétralement opposées à celles de son parti.

M. Etienne Dallèves abonde dans le même sens: Avec la proportionnelle, ce n'est plus pour des hommes que les citoyens votent, mais pour des idées. En admettant le cumul et le panachage, vous faussez la proportionnelle.

La discussion est close et l'on passe au vote. La proposition Escher de supprimer le panachage est repoussée par 40 voix contre 31.

Le Grand Conseil se prononce ensuite à une évidente majorité contre le cumul, tant facultatif qu'officiel.

La commission propose au lieu du texte du projet: « Si une enveloppe contient plus d'un bulletin, ces bulletins sont annulés » de dire: « Si une enveloppe contient deux bulletins, ceux-ci sont annulés s'ils ne sont pas identiques. »

Cet amendement est adopté.

L'art. 10 dit: « L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés et de suppléants à élire dans le district. Si un bulletin contient moins de noms valables qu'il y a de candidats à élire, les suffrages non exprimés nominativement sont considérés comme autant de suffrages complémentaires donnés à la liste dont le bulletin porte la dénomination. Si le bulletin ne porte aucune dénomination ou plus d'une, les suffrages non exprimés ne comptent pas, ils sont appelés suffrages blancs. Les noms qui ne figurent sur aucune liste n'entrent pas en ligne de compte. Les suffrages qui se sont portés sur eux comptent cependant comme suffrages complémentaires, lorsque le bulletin de vote porte la dénomination d'une liste. »

Les bulletins qui portent la dénomination d'une liste, mais ne contiennent aucun des noms des candidats présentés, ne sont pas valables. Si un bulletin porte plus de noms qu'il y a de candidats à élire, le bureau électoral biffera ceux qui sont de trop en commençant par le bas. »

Sur la proposition de M. J. Couchepin, il est ajouté après « en commençant par le bas » les mots « et à droite. »

Les art. 11 à 16 expliquant le fonctionnement du dépouillement du scrutin, sont adoptés sans changement.

L'art. 17 pose les cas de vote tacite:

« S'il n'y a qu'une liste électorale dans un district ou si le nombre de candidats de toutes les listes ne dépasse pas celui des députés à élire, tous les candidats sont proclamés élus par le gouvernement cantonal, sans opérations électorales. »

Le ou les sièges restants font l'objet d'une élection complémentaire, où les électeurs peuvent voter pour n'importe quel citoyen éligible. Les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont déclarés élus. En cas d'égalité de voix, c'est le sort qui décide. Il en est de même si aucune liste électorale n'a été déposée. »

La commission ne voulant pas du vote tacite propose ici toute une série de dispositions nouvelles:

1er cas. — Il n'y a aucune liste déposée.

2me cas. — Il n'y a qu'une liste déposée.

3me cas. — Le nombre des candidats inscrits dans les différentes listes ne dépasse pas le nombre des députés à élire.

Dans les deux premiers cas, le système proportionnel ne peut pas être appliqué et la commission, au lieu du vote tacite, propose le système du vote majoritaire. Dans le 3me cas elle demande l'application du système proportionnel.

Sur la proposition de M. F. Burgener, rapporteur allemand de la commission, l'examen de cet article est renvoyé avec invitation au Conseil d'Etat de faire imprimer les propositions de la commission.

La discussion sur la loi est interrompue.

Interpellation

Avant de lever la séance, il est donné connaissance d'une interpellation signée Petrig et consorts demandant quelles mesures le Conseil d'Etat compte prendre dans le conflit des ouvriers de la Lonza, concernant une question de salaire.

*

Séance de lundi 15 novembre
Présidence de M. Pellissier

Budget

On reprend l'examen du budget aux dépenses du Département des Travaux publics.

M. Im Bodon signale au Conseil d'Etat que celui-ci n'est pas entré dans ses vues concernant l'octroi de subsides à toutes les communes du district de Viège pour le déblaiement des neiges.

M. Delacoste, chef du Département des Travaux publics, répond: Le Conseil d'Etat n'a accordé de subsides qu'à deux communes dont la situation financière est obérée; il lui a paru dangereux d'aller plus loin; car d'autres communes de la montagne, celles de Conches par exemple, pourraient éventuellement les mêmes subsides. Il est d'accord cependant que l'on majeure de 100% le chiffre des subsides au budget de 1921.

L'ensemble des dépenses du Département est approuvé sans autre changement.

Assainissement de la plaine

Le 2me objet à l'ordre du jour est le décret concernant le paiement des subsides de l'Etat aux entreprises d'assainissement de la plaine. Rapporteurs, MM. Favre et Schröter.

Au dernier moment est parvenue au bureau du Grand Conseil une pétition manie de 200 signatures demandant que les travaux du canal de dessèchement Riddes-Martigny soient interrompus.

En présence de ce fait nouveau, la commission propose l'ajournement du décret jusqu'à ce qu'il soit statué sur cette pétition, car suivant le cas, l'emprunt à contracter par l'Etat 2,500,000 frs., devra être moins élevé.

M. Pellissier, président, estime que la discussion peut quand même s'engager pour éclairer l'assemblée sur la portée du décret.

Il est ainsi décidé et les rapporteurs donnent lecture du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission préavisant pour l'entrée en matière.

L'article 1er énumère les entreprises d'assainissement et dit que le subside de l'Etat sera payé au fur à mesure de l'avancement des travaux.

M. Bressoud demande où en est l'étude du projet de dessèchement de la plaine du district de Monthey.

M. Delacoste, Chef du Département des Travaux publics, répond que les études contiennent mais pour le moment il n'y a pas de décret et on ne peut pas faire entrer encore ce projet dans l'énumération précitée.

M. Bressoud propose de mentionner que toutes les entreprises à l'étude seront mises au bénéfice des dispositions du présent décret. Il ajoute que le Grand Conseil a d'ailleurs déjà en 1915 voté l'élargissement du canal Stockalper.

Sur une nouvelle déclaration de M. Delacoste, M. Bressoud retire sa proposition.

A l'art. 2 prévoyant un emprunt de 2,500,000 la commission fait des réserves concernant la pétition sur mentionnée.

Cette réserve se résoudra d'ici aux seconds débats. L'art. 2 est voté.

Les communes intéressées auront à supporter le 3% du service de l'intérêt.

Le décret est adopté en premiers débats.

Recours en grâce

Le Gd Conseil liquide une série de recours en grâce. La plupart des requérants sont des récidivistes impénitents dont les actes antérieurs démentent les bonnes résolutions exprimées dans les suppliques; aussi la clémence des députés ne trouve-t-elle l'occasion de s'exercer que sur un des nombreux cas qui lui sont soumis. Bussien Léon, à Monthey est le seul détenu libéré.

Parmi ces recours se trouve celui de Francis Roten, de Sion. Le Conseil d'Etat préavisait pour l'admission du recours. La commission, par contre, estime que les fautes commises ont été trop graves et la répercussion dans le pays trop grande pour donner déjà une absolution générale. Le recours est rejeté.

Office des poursuites

Le Gd Conseil adopte, pour clore la séance, le décret allouant pour 1920, une indemnité supplémentaire de traitement aux officiers des poursuites. M. Zufferey, rapporteur, constate que rien ne va plus! Ceux qui poursuivaient les autres vient aujourd'hui misère eux-mêmes, parce qu'ils n'ont plus de poursuites à exercer.

La commission propose l'entrée en matière du décret qui n'a d'ailleurs qu'un caractère provisoire, car le Département de Justice et Police étudie la question de traitements fixes aux officiers de poursuites.

Le décret est adopté.

La réforme fiscale

Dans la liste des députés qui ont voté pour l'entrée en matière du décret de réforme fiscale, il faut ajouter M. Etienne Dallèves, (Sion).

FAITS DIVERS

La fièvre aphteuse

Gros émoi samedi à la foire de Sion. On a constaté qu'une vache amenée par un Contheysan était atteinte de fièvre aphteuse. Aussitôt interruption du marché et désinfection générale.

Cette vache avait, paraît-il, été achetée dernièrement à Sierre; or, des cas de fièvre aphteuse viennent d'être signalés dans cette région. On nous informe qu'ils ont dû être apportés par le bétail descendu d'un alpage d'Anniviers. L'épizootie régnait déjà pendant l'été dans cet alpage; mais elle n'a pas été signalée.

La distribution des prix de la Société sédunoise d'agriculture qui devait avoir lieu dimanche 14 nov. a été renvoyée pour la même raison.

Musiques valaisannes

Le comité cantonal des musiques valaisannes a tenu une séance à Sion le 5 nov. et a décidé de convoquer les délégués faisant partie de la Fédération cantonale, au nombre de 32, à une assemblée générale fixée à Sion le 12 décembre, à 2 h. après-midi.

Les tractanda comportent: organisation d'une fête cantonale de musique en 1921 et désignation du lieu et de la date de la fête; nomination du comité d'organisation.

La dernière fête cantonale des musiques a eu lieu à Sion en 1912.

L'initiative prise par le comité est très heureuse. Il serait à souhaiter que, parallèlement à ces fêtes et pour leur donner une portée vraiment pratique, on organisât également des concours entre les diverses sociétés, concours qui seraient un grand moyen d'émulation et permettraient de se rendre compte des progrès accomplis dans le canton.

Disparu

M. Auguste Dunant, 52 ans, directeur de la succursale d'Aigle de la Société de Banque suisse, dans un accès de névrosisme, s'est jeté, croit-on, dans le Rhône, sur les bords duquel on a retrouvé son chapeau. Les recherches pour retrouver son corps n'ont pas encore abouti.

Ses comptes et la caisse ont été trouvés en parfait état.

Tué dans un tunnel

On écrit de Brigue:

Un conducteur de la ligne du Loetschberg, nommé Mayenbach, marié depuis une année, contrôlait, pendant la marche du train, entre Lalden et Ausserberg, le frein de la voiture, lorsqu'en passant dans un tunnel, sa tête se heurta une pierre qui faisait saillie. Tué sur le coup, Mayenbach tomba sous le train qui lui coupa une jambe. Ce n'est qu'à la station de Hohen que l'on constata sa disparition. Une colonne de secours aussitôt envoyée à sa recherche releva son cadavre.

Statistique des marchés au bétail

Foire de Sion, le 6 novembre

Animaux	présentés	vendus	prix
Chevaux	10	5	800-1800
Mulets	16	7	600 2000
Anes	4	3	300 700
Taureaux repr.	22	16	700 1300
Bœufs	164	140	500 1800
Vaches	852	650	700 1800
Génisses	425	340	500 1400
Veaux	270	180	150 500
Porcs	307	250	250 1000
Porcelets	240	200	70 250
Moutons	325	300	30 80
Chèvres	190	150	30 120

Grande affluence de bétail. Prix élevés, transactions très actives. Bonne police sanitaire.

Chronique séduinoise

M. Paul Gaillard

Ce matin lundi, M. Paul Gaillard, facteur postal, qui était occupé de bonne heure à des travaux de déménagement, a été trouvé mort sur le chemin longeant la voie près de la gare de Sion; il avait été frappé d'une attaque et se trouvait seul; ce n'est qu'une demi-heure plus tard qu'on a relevé son corps.

Cette mort foudroyante a péniblement surpris la population séduinoise, car le défunt, qui était un employé modèle et un bon travailleur, était très estimé du public comme de ses camarades et de ses supérieurs. Il laisse dans la plus grande tristesse une jeune femme et plusieurs enfants; il n'était âgé que d'une quarantaine d'années.

La salle du Grand Conseil

Samedi matin nombre de députés pleuraient... et se frottaient les yeux dans la grande salle de l'Hôtel de Ville... Mais ne croyez pas que ce fut d'attendrissement sur les embarras financiers de l'Etat...

De l'ouverture grillée comminquant du fourneau à la salle, s'échappait, en légères volutes, une fumée malencontreuse qui pénétrait irrévérencieusement dans les yeux et dans le nez de nos honorables, absorbés par les soucis de la loi électorale, le cumul, le panachage, l'enveloppe électorale, les listes de candidats; et c'est cette fumée qui faisait couler ces larmes qui n'étaient ni de vraies larmes, ni des larmes de crocodiles.

Une fenêtre, discrètement ouverte au levant et une autre au nord ne parvenaient pas à dégager l'enceinte parlementaire du nuage gris qui la remplissait. Dans une séance précédente, les députés avaient vidé la place pendant un quart d'heure; cette fois ils résistent stoïquement... Enfin on se décide à dire à l'huissier de fermer la fenêtre ouverte grillée et peu à peu l'atmosphère devient respirable. Mieux vaut tard que jamais.

Encore quelques séances semblables et nous croyons qu'on se décidera à faire le sacrifice voulu pour avoir une nouvelle salle!

La conférence Paul Graber

Pour la seconde fois depuis un an, M. Paul Graber, Conseiller national, est venu donner aux Séduinois un cours de socialisme. Comme en 1919 cette conférence a été tenue à l'Hôtel de la Gare; mais cette fois devant un public où l'élément dit « bourgeois » manquait, à de rares exceptions.

Le sujet de la conférence « Tyrannie et Liberté » permettait au fougueux tribun socialiste les tirades enflammées dont il est coutumier. Quoi qu'on puisse penser de ses théories, il faut reconnaître que c'est un remarquable joueur avec lequel il ne fait pas bon se mesurer si l'on n'a pas la langue bien pendue et l'esprit bien meublé.

Lorsque nous sommes entrés dans la salle, l'orateur avait déjà commencé et développait une période sur les bienfaits de la journée de 8 heures, une des conquêtes du programme socialiste qui va permettre en donnant des loisirs aux ouvriers, de les transformer en hommes cultivés et pensants, dès lors capables d'accomplir les autres étapes de la socialisation qui

est dans l'esprit des apôtres du nouvel évangile, va faire régner plus de bonheur entre les hommes.

M. Graber a démontré ensuite que le plus grand ennemi du prolétariat, celui qui paralyse ses efforts vers le mieux n'est pas le capitalisme; mais c'est la division qui règne dans les rangs ouvriers. Là-dessus il fait une charge à fond contre les chrétiens sociaux qui cherchent à ménager les bourgeois et sabotent le socialisme intégral. En dehors des chrétiens sociaux, il y a encore les socialistes révolutionnaires, partisans de l'action directe et les anarchistes. Toutes ces chapelles qui groupent séparément les prolétaires, nuisent à l'action d'ensemble.

Le conférencier s'est également efforcé de démontrer que le socialisme n'est pas un parti politique; que l'ouvrier soit conservateur, libéral, catholique, protestant, libre-penseur, mahométan, il peut entrer dans son sein moyennant de s'engager à travailler à la réalisation du programme économique.

M. Hofer, secrétaire chrétien-social, lui pose quelques questions. Il lui fait notamment remarquer qu'au moyen-âge le monde ouvrier jouissait, sous le régime des corporations, d'une situation meilleure que maintenant et lui demande ce qu'il en pense.

M. Graber répond que si l'ouvrier des villes avait déjà à cette époque lointaine, conquis certaines franchises, il n'en était pas de même de la grande masse des paysans taillable et corvéable à merci et courbée sous le joug du régime féodal. C'est d'ailleurs précisément vers la fin de cette époque que l'histoire de divers pays est marquée par les guprés de paysans et ce régime a abouti au grand bouleversement de la révolution française avec le partage des terres, phénomène que nous revoyons de nos jours en Russie. Quant aux corporations, les abus auxquels elles donnaient lieu les firent condamner.

M. Hofer proteste contre le reproche adressé aux chrétiens sociaux de ménager le régime bourgeois et de diviser le monde ouvrier. Les chrétiens sociaux ont un idéal basé sur la collaboration entre le capital, le travail et l'intelligence.

M. Graber lui répond que les chrétiens sociaux ont la manie de la division; on ne doit pas diviser le capital, le travail et l'intelligence qui forment un tout, le capital n'étant lui-même que le travail cristallisé ou transformé et l'intelligence étant l'aboutissement du travail.

M. Graber somme M. Hofer de déclarer de quel côté se tiendra la fraction des chrétiens sociaux en cas de conflit entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Et M. Hofer de répondre: « Jamais du côté de la bourgeoisie! »

Cette déclaration qui aurait dû lui attirer une approbation est saluée d'une doucette. L'orateur socialiste rappelle à M. Hofer que lors du mouvement gréviste de 1918, le représentant des chrétiens sociaux au Conseil National, M. Scherrer, avait promis solennellement son appui aux bourgeois.

Cette discussion qui aurait pu se prolonger encore, les deux contradicteurs ne pouvant se rencontrer sur ce terrain brûlant, s'est terminée vers 5 heures par une virulente apostrophe de Graber convoquant M. Hofer devant le tribunal de Dieu!

Assemblée conservatrice

Les électeurs conservateurs-progressistes de la commune de Sion sont convoqués à une assemblée générale qui est fixée à jeudi le 18 novembre prochain et qui aura lieu à 9 heures de la soirée dans la grande salle de la maison populaire.

Le but de la réunion est d'examiner l'opportunité de la création d'un Conseil général.

M. Emile Dubuis major exposera les avantages de ce nouvel organe administratif.

M. Et. Dallèves, député, précisera les raisons de repousser cette initiative.

M. Bacher signalera en langue allemande les avantages et désavantages de cette institution.

Ces rapports seront suivis d'une discussion libre et contradictoire.

Bien que cette question ne soit pas de première importance tant au point de vue politique qu'au point de vue administratif, tous les

électeurs conservateurs-progressistes de la ville et de la banlieue sont priés d'assister à cette réunion où seront examinées objectivement les raisons qui peuvent motiver la création de ce nouvel organe de contrôle auquel seraient attribués, dans un sens qui peut être extensif, les pouvoirs dévolus à l'assemblée primaire dont la forme plus démocratique a paru jusqu'ici mieux permettre la libre expression des vœux populaires.

Le Président du parti Henri de Preux

Match de Foot-Ball

Nous avons le plaisir d'annoncer à la population séduinoise que nous aurons l'honneur de recevoir dans nos murs dimanche 21 et, la brillante équipe du Montreux Sports, équipe de série H. Cette phalange de sportsmen viendra se mesurer avec les meilleurs joueurs de notre canton dans un match amical qui promet d'être très intéressant.

Tout un programme a été prévu pour recevoir dignement nos hôtes d'un jour, qui étant déjà des amis de cœur par l'amitié qui unit tous les joueurs de football, nous quitteront en amis véritables si nous savons les accueillir à bras ouverts suivant les traditions de l'hospitalité valaisanne.

Un cortège sera organisé avec le concours de l'Harmonie municipale, toujours prête à se dévouer quand il s'agit d'une manifestation séduinoise et du bon renom de notre pays.

Notre société de musique se prêtera d'autant plus volontiers qu'elle fut l'objet de la sympathie de la population de Montreux lors de sa promenade en juin dernier.

Toutes les sociétés se feront un plaisir d'encadrer les couleurs du Montreux sports et de relever de leur présence le cortège dont nous parlons.

M. Graven, député a bien voulu accepter la présidence d'honneur avec M. Villes, major comme vice-président et M. Alb. de Torrenté, président de la bourgeoisie et M. le conseiller Paul de Rivaz, comme membres du comité.

Nous faisons appel pour cette circonstance, non seulement à la population séduinoise mais à toute la population du canton, car c'est une des premières fois qu'on aura l'occasion d'assister dans notre pays à une aussi belle partie de foot ball.

Le programme détaillé de cette journée sera donné ultérieurement ainsi que la composition des équipes qui se trouveront en présence.

C'est non seulement un but sportif que le comité cantonal a pris l'initiative de cette rencontre, mais encore dans le but de resserrer les liens d'amitié qui nous unissent à nos amis du canton de Vaud. Aussi, nous sommes persuadés que notre appel sera entendu partout et que la journée du 21 nov. sera le triomphe du sport de foot ball, et des sentiments de solidarité et de patriotisme dont sont animés ses adeptes.

La rencontre aura lieu au Parc des Sports de Sion à 2 h. 1/2 après-midi.

D'ores et déjà nous remercions toutes les personnes qui acclameront à leur arrivée, nos amis de Montreux et qui viendront ensuite assister au plus amical et au plus captivant des tournois.

«Le crime de Sylvestre Bonnard» au Théâtre

Ceux qui ont lu le délicieux roman d'Anatole France intitulé « Le crime de Sylvestre Bonnard » et qui ont savouré la belle philosophie que dégage cette œuvre du maître, attendaient avec curiosité son apparition au théâtre. P. Frondaie a su en tirer une charmante comédie qui traduit bien la pensée générale de l'auteur du roman.

Il faut savoir gré à la section séduinoise des Etudiants suisses d'avoir, pour une fois, rompu avec les classiques représentations à grands drames pour donner au public séduinois cette pièce moderne, imprégnée du meilleur esprit français: L'interprétation en a été confiée à des amateurs qui ont déjà fait leurs preuves.

C'est devant un auditoire très nombreux que le rideau s'est écarté laissant voir sur la scène le véreux notaire maître Mouche et sa digne complice la directrice du pensionnat, Préfère, complotant de vilaines actions contre la pauvre

orpheline Jeanne Alexandre, confiée à leur protection. Puis apparaît le grand Sylvestre Bonnard qui eut naguère une courte et malheureuse idylle avec Clémentine, la grand'mère de Jeanne Alexandre. Il est accompagné de sa bonne et digne gouvernante Thérèse, qui ne le quitte pas d'une semelle de peur que le grand homme ne commette des bévues. Le vieil académicien a un cœur d'or et il prend sous sa protection la gentille orpheline. Mlle Préfère est en extase devant lui et maître Mouche supprime les avantages de sa fortune. Les deux complICES éhaffaudent leur plan: Mlle Préfère espère Sylvestre pour la valeur de ses livres; mais le savant se dérobe aux avances intempestives de la drôlesse. Dépités, Mouche et Préfère ramènent de force Jeanne-Alexandre au Pensionnat et lui font subir les plus mauvais traitements.

Nous arrivons ici au « crime de Sylvestre Bonnard, qui est l'enlèvement de l'orpheline avec la collaboration du jeune étudiant Genlis, épris de la jeune fille. Les deux fuyards vont se réfugier chez des amis, les de Gabri, dont le mari fait voir à Sylvestre les graves conséquences juridiques de son acte.

Tout se termine par une bonne nouvelle: la fuite de maître Mouche, tuteur de Jeanne-Alexandre, avec la caisse de Mlle Préfère et le mariage de l'orpheline avec de Genlis!

L'interprétation a été excellente en tous points; tous les personnages ont tenu leur rôle avec aisance et naturel. M. R. D. très bien sous sa perruque blanche, avait tout à fait la physionomie du vieux bibliomane et fit bien le Sylvestre Bonnard créé par la fertile imagination d'Anatole France; de même que M. C. T. incarnait à la perfection le tabellion rusé et mielleux que ne retiennent pas les scrupules. Nous en dirons autant des rôles féminins: Mlle J. de C. fut une Jeanne-Alexandre charmante et ingénue comme il sied à une pensionnaire; Mlle R. de T. une demoiselle Préfère tantôt mignarde, tantôt enragée; elle avait toutes les qualités ou plutôt tous les défauts d'une méchante directrice d'Institut. Mlle R. eut un très grand succès dans son rôle de la bonne Thérèse. L'interprétation des rôles de second plan mérite aussi des éloges.

Ajoutons que les entr'actes furent agréablement remplis par des productions d'Orchestre sous la direction de M. Douce.

ETRANGER

Le général Pau à l'honneur

Le ministre de la guerre a cité à l'ordre de l'armée le général Paul, général de division des cadres de réserve.

« A commandé l'armée d'Alsace au début de la campagne. A la tête de cette armée a remporté le 17 août 1914, sur le front Mulhouse-Altkirch une victoire complète. »

Après la conquête de Mulhouse et toute la Haute-Alsace, des abords de Colmar à la Suisse, s'empara de vingt-quatre canons et de plusieurs milliers de prisonniers.

Au cours de nombreuses missions, notamment en Belgique, en Russie, en Roumanie, au Caucase, a rendu à la cause commune les plus éminents services! »

L'affaire du «Cogne»

MILAN, 9. — Des informations de Fiume au « Secolo » disent qu'on a déjà commencé la vente des marchandises se trouvant sur le vapeur « Cogne », mais seulement pour les denrées alimentaires. Cette première vente n'a pas eu de succès car les acheteurs sont peu nombreux du fait que le prix des marchandises est plus élevé que celui pratiqué sur le marché de la ville.

On demande pour Sion une jeune fille sérieuse comme **apprentie coiffeuse**

S'adresser sous chiffre P 1549 S. à PUBLICITAS, S. A. SION.



Les mortes-saisons de la santé.

Les santés les plus robustes ne sont pas exemptes de ces moments de lassitude, de défaillance qui se manifestent plus spécialement aux changements de saisons.

Il faut réagir contre ce ralentissement de la vitalité, contre ces mortes-saisons de la santé qui nous feraient se prolonger sans danger.

Les Pilules Pink qui possèdent de rares propriétés reconstituantes sont tout indiquées pour provoquer cette réaction salutaire. Elles sont, en effet, un médicament dont l'heureuse formule correspond remarquablement aux besoins de la plupart des tempéraments qui, pour une raison quelconque, se trouvent momentanément affaiblis.

Leur puissante efficacité comme régénérateur du sang et des forces nerveuses, leur bienfaisante action sur toutes les fonctions vitales font des Pilules Pink le remède qui convient actuellement le mieux pour les anémiques, les neurasthéniques, les surmenés, pour tous les organismes débilités.

Pilules Pink

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Junod, 21, quai des Bergues, à Genève. Fr. 4,50 la boîte. Chaque boîte vendue en Suisse doit porter une étiquette imprimée en rouge sur fond blanc indiquant l'adresse du dépôt.

UN GUIDE SUR

vous préservera de tous les dangers de la grippe, des refroidissements toujours à craindre, si vous avez soin de porter constamment sur vous une boîte de **Tablettes Gaba**.



Méfiez-vous!

Exigez les **Tablettes Gaba** en boîtes bleues à fr. 1.75.

CHANGE A VUE

Communiqué par la **Banque Cantonale du Valais (sans engagement)** (le 15 novembre)

	demande	offre
Paris	37.50	38.--
Berlin	7.50	8.--
Milan	22.40	23.05
Londres	22.--	22.20
New-York	6.45	6.60
Vienne	1.70	1.85
Bruxelles	39.50	40.50

Le Maître du Silence

Cette mort affecta sincèrement Martold, car il aimait sa mère, à sa façon. Puis il perdit en elle une confidente, la seule qu'il eût jamais eue... Et, pour un autre motif, le comte Mancelli en fut contrarié. Car les entretiens de l'Autrichien avec la comtesse Augusta lui avaient fourni jusqu'ici plus d'une précieuse indication.

Luigi et Orietta, depuis leur installation à Monteyrac, avaient noué des relations avec plusieurs châtelains de la contrée. Le comte donnait des chasses à courre dans les grands bois qui faisaient partie de son domaine, et se rendait avec sa femme aux réunions qu'offraient, beaucoup en leur honneur, les propriétaires voisins.

Son rang, son immense fortune, sa personnalité qui s'imposait à tous, donnaient à Luigi un énorme prestige ici comme partout ailleurs. Quant à Orietta, il ne pouvait y avoir que quelques jalouses incurables pour contester qu'on eût difficilement trouvé son égale en charme et en beauté.

Bianca, souvent, accompagnait son frère et sa belle-sœur. Luigi lui avait dit: « Il faut penser à vous marier. » Mais cette perspective ne paraissait pas lui sourire. Maintenant qu'elle avait recouvré la santé, son meilleur plaisir

était d'accompagner Orietta dans les charitables visites que la jeune femme faisait aux alentours, et de s'arrêter pour prier longuement dans l'église du village. Car elle était revenue à la religion dans laquelle, aux premiers jours de sa vie, elle avait été baptisée.

Orietta dit un jour à son mari: — Luigi, ne penses-tu pas que ta sœur se fera religieuse? — C'est bien, en effet, mon idée, ma chère amie. Elle est d'ailleurs tout à fait libre et et je ne puis que l'approuver.

— J'avais imaginé qu'étant chez le comte Martold, elle avait eu quelque attachement, et que c'était là le motif de cette tristesse qui influait si fâcheusement sur sa santé.

Luigi sourit à demi, avec une ironie légère. — Non, jeune personne romanesque, Bianca n'a eu aucun attachement. Son changement physique et sa tristesse venaient d'une autre cause, et, celle-ci disparue, elle a repris son complet équilibre.

Orietta remarquait avec plaisir qu'il témoignait maintenant un peu plus d'intérêt à sa sœur. Bianca, de son côté, perdait peu à peu son air de crainte et de gêne, devant Luigi. Néanmoins, elle frissonnait encore parfois, quand elle rencontrait son regard, ou qu'elle jetait les yeux sur la pierre aux reflets de feu qui ornait le doigt de son frère.

L'existence était donc unie et paisible entre ces cinq personnes qui s'entendaient fort bien. Le comte Mancelli continuait à garder le silence au sujet de la partie secrète de son existence. Il s'absentait parfois, jamais très longtemps et disait seulement à sa femme: — Je pars pour affaires.

Elle n'en demandait pas davantage, pas plus qu'elle ne l'interrogeait sur sa correspondance

soient souvent volumineuse, ou sur les gens, de types divers, qu'il recevait quelquefois dans son cabinet de travail et qui se retiraient après une courte audience.

Elle n'oubliait pas que la femme du comte Mancelli devait ignorer le Maître du Silence... Mais peu à peu, ce mystère dans la vie de son mari lui devenait pénible. Elle se prenait à y penser parfois avec un malaise, et se disait en regardant la physionomie altière et toujours énigmatique: — « Lui peut lire dans ma pensée, et d'ailleurs je n'ai aucunement le désir de lui rien cacher. Mais moi, je ne jouis pas de son entière confiance... Pourquoi?... Il sait qu'il pourrait compter sur ma complète discrétion... Est-ce donc qu'il craint de ne pas me voir approuver certaines de ses idées, ou certains de ses actes? »

L'amour de Luigi éloignait assez vite ces pensées de l'esprit d'Orietta. Mais elles lui revenaient de temps à autre, dès qu'une circonstance venait plus spécialement rappeler à la jeune femme la personnalité occulte de son mari.

Un soir de novembre, le comte reçut une dépêche lui annonçant la fin subite de Li-Wang-Tsang.

Il partit le lendemain matin, pour voir son vieil ami sur son lit de mort, et accompagner son cercueil jusqu'à la gare, car le Chinois devait être transporté dans son pays.

Avant de s'éloigner, il conféra avec Josuah Darson, l'Américain qui était l'un de ses agents de confiance et se trouvait depuis quelques jours à Monteyrac, sous les apparences d'un domestique nouvellement engagé. En le congédiant, le comte lui dit: — Je vous confie ce que j'ai de plus cher au monde, Darson.

— Ne craignez rien, Maître, je saurai « le » confondre encore, une fois de plus.

Et l'Américain, s'en alla retrouver ses collègues, tous affiliés aux Fils du Silence à des degrés différents, car la plupart d'entre eux ignoraient que le comte Mancelli fut ce Maître mystérieux dont les ordres secrets devaient être exécutés sous peine de mort.

Un vieil homme qui parcourait depuis quelques jours le pays avec sa boîte de marchand ambulant sur le dos, était assis au bord du fossé, quand l'automobile de Luigi sortit de l'avenue le héraut qui précédait la grille de Monteyrac. Il jeta vers elle un coup d'œil vague — celui d'un homme trop fatigué pour s'intéresser à quoi que ce soit. Le comte l'enveloppa d'un regard rapide, en apparence indifférent... Quand il fut arrivé à la gare, avant de descendre, il crayonna rapidement quelques mots sur un feuillet de papier, et dit à son valet de pied: — Vous remettrez ceci à Darson, dès votre retour.

Lorsque l'automobile repassa au même endroit, un peu plus tard, le vieil ambulant était encore là. Son regard glissa vers l'intérieur de la voiture vide maintenant... Et il sourit dans sa barbe hirsute, avec un air de satisfaction visible.

Ce même vieillard fut trouvé le lendemain matin par le concierge à la porte de Monteyrac, où il était tombé de faiblesse... Prévenue Orietta accourut aussitôt avec sa belle-sœur. Le vieillard expliqua en balbutiant qu'il mourait de faim et de fatigue... Pour un homme de son âge, affaibli par les privations, le métier était trop dur. Mais hélas! il n'avait pas d'autres moyens d'existence! — Sa mine était thonnète, sa tenue propre, bien qu'en partie composée de haillons... Orietta, tou-

jours charitable, appela deux domestiques pour l'aider à gagner la petite pièce des communs où elle voulait lui donner l'hospitalité... L'un de ces domestiques se trouva être Darson, qui rôdait toujours ici et là, semblant apparaître partout à la fois... Il témoigna au vieillard une réelle sollicitude et se chargea de lui apporter ses repas, légers mais fréquents, ainsi que l'avait recommandé la jeune châtelaine.

L'étranger — il disait se nommer Timothée Baraud — remerciait avec reconnaissance. Mais il semblait tellement las et abattu qu'Orietta avait remis au lendemain matin pour le questionner.

Vers le soir, Darson vint lui porter un bol de lait, s'informa s'il ne désirait rien, et, lui souhaitant une bonne nuit, sortit en fermant seulement la porte au loquet.

Au milieu de la nuit, dans la vague lueur d'une lune voilée, cette porte s'ouvrit, et le vieux marchand sortit doucement.

Il traversa la cour des communs, et, après s'être arrêté un moment en regardant autour de lui comme pour s'orienter, gagna la partie du château, dans une pièce qui servait de resserre pour les provisions.

Il put s'en rendre compte aussitôt, grâce à la petite lampe électrique qu'il sortit de sa poche... Après avoir rapidement consulté un plan indiquant avec exactitude la topographie assez compliquée de la vieille demeure, il se mit en devoir de gagner le premier étage.

Cette partie de son programme fut exécutée sans encombre... Pas un bruit ne troublait l'impressionnant silence des pièces désertes, désertes, du vestibule à haute voûte, de l'imposant escalier de pierre couvert d'un épais tapis... Arrivé au premier étage, l'homme s'arrêta, pour jeter encore un coup d'œil sur son

Le 2me tirage des LOTS

à fr. 1.— de la Loterie de l'Eglise de Laufen aura lieu prochainement. Pour gagner grosses sommes de frs. 10.000 etc., il faut acheter des billets maintenant, car ils seront bientôt tous vendus. Tendez la main à la fortune.

Frs 100-000 lots gagnants en espèces. Sur 15 billets 1 billet gratuit. Envoi contre remboursement par l'Agence Centrale à Berne

Passage de Werdit N° 199

Agriculteurs

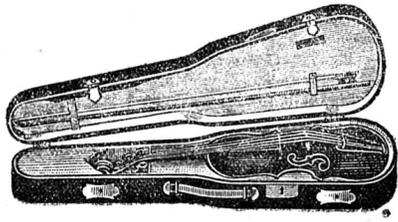
qui possédez des chevaux pour l'abattage et ceux abattus d'urgence, adressez-vous à la grande Boucherie chevaline valaisanne de Sion qui vous paye le grand prix du jour, paiement comptant.

Expédition permanente de balais de bruyère et de bouleau de toute 1re qualité et en chaque quantité. 3 balais échantillons à Fr. 2.— contre remboursement. Centrale chevaline, Soleure.

SAGE-FEMME diplômée, 1, rue du Commerce, 1 — GENEVE — Mme J. BOUQUET

reçoit pensionnaires en tout temps. Consultations les jours Soins médicaux — Téléph. 36,65

Instruments à Cordes



Archets Colophane Pupitres Métronomes Diapasons Cordes

ATELIERS DE RÉPARATIONS - LUTHERIE

Bâle - Hug & Cie - Bâle

DEMANDEZ LE CATALOGUE C

Charcuterie vaudoise

Nous expédions par colis postaux, à partir de 2 kg., saucissons, saucisses au foie, lard frais et fumé, ainsi que côtelettes, saucisses à rôtir, attriaux, etc., etc. Expéditions très soignées. Se recommander: SCHNEIDER & AUER, Avenches.

Auriez-vous tout essayé!! avec ou sans succès, néanmoins nous vous assurons que seules

Les Pastilles Jeanne d'Arc

aux plantes concentrées, vous assurent la guérison des maux d'estomac, névralgies et douleurs; en un mot de toutes les affections du Sang, du Foie et des Reins.

Prix: 3-50 frs. la boîte. 2 frs la demi boîte En vente dans toutes les pharmacies

Dépôt: Pharm. Puipe, Monthey

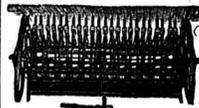
TIMBRES EN CAOUTCHOUC



Pour Administrations Bureaux, etc. Timbres pour marquer le linge Trappons, encre indélébile PRIX MODERES

Imprimerie Gessler, Sion

U. AMMANN, ATELIERS DE CONSTRUCTIONS LANGENTHAL



Semoirs

Insurpassables quant à l'exactitude du travail fourni et la solidité.

Grande économie de semences

Cultivateurs à dents flexibles, Béche-herses, Herses à champs, Charrues, Distributeurs d'engrais, Tous ustensiles et machines agricoles

Batteuses, Machines à nettoyer et trier le grain, Moulins pour farine panifiable et farine fourragère, Concasseurs, Hâche-paille, Coupe-paille, Coupe-racines, Broyeurs à os.

Bouilleurs, Ecrase pommes de terre

MAISON POUR L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

TOUT ce qu'il faut pour ce qui concerne la

MUSIQUE

Joetisch Frères S.A.

à LAUSANNE, NEUCHÂTEL et VEVEY

PIANOS — HARMONIUMS INSTRUMENTS et ACCESSOIRES CORDES préparées renommées. ABONNEMENTS à la MUSIQUE. TOUTE la Littérature Musicale. GRANDE LIBRAIRIE THEATRALE GRAMOPHONES et DISQUES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES POUR BUREAUX, SOCIÉTÉS, etc. Exécution prompte et soignée IMPRIMERIE GESSLER, SION

LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étire la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage, pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulièrement ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la Jouvence de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Cancres, Neurasthénie, Métrites, Fibromes, etc., tandis qu'en faisant usage de la Jouvence de l'Abbé Soury, la Femme évitera toutes les infirmités qui la menacent.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, la boîte pilules 6 fr. 30.

Nota: La «Jouvence de l'Abbé Soury» liquide est augmentée du montant des frais de douane perçue à son arrivée en Suisse

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER

CHAUSSURES

L'achat d'une bonne chaussure est chose assez difficile, en ces temps où chacun offre des marques étrangères. Pour ne pas être trompé, adressez-vous en toute confiance à la Fabrique de chaussures Vve LIARDET et ses cinq fils AVALION, (Vaud), qui expédie sur demande gratis et franco son catalogue. Spécialité d'articles forts. Réparations.

SOCQUES

Le «Journal de Feuille d'Avis du Valais» qui est lu dans tous les ménages, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit.

Une trouvaille

Voici donc, me dit Deraines, la plus étrange histoire de ma vie:

J'avais trente-deux ans et n'étais pas encore marié. La maison dont je m'étais rendu acquéreur était entourée d'un jardin de quelques ares, clos de haies ou de petites barrières qui le séparait de ceux des villas voisines. Les appartements, depuis de longues années inhabités, exhalaient une odeur de moisissure que ne dissipait pas vite l'air et le soleil printannier. Je me promenais au jardin avec un peu de mélancolie. Partout, le pissenlit, l'ortie et la sauge couvraient les allées. Un lierre avide s'étalait sur les pelouses, étrenant le tronc et la plus haute ramure des arbres, comme pour les étouffer. Les oiseaux, étonnés, se taisaient à mon approche... Soudain, je m'arrêtai en poussant une exclamation de surprise. Sur un étroit espace de l'humide allée que les mauvaises herbes avaient épargné, je venais d'apercevoir l'empreinte délicade d'un petit soulier. Soulier d'enfant ou de femme, je n'aurais pu le dire exactement, bien que l'exiguïté du talon, ainsi qu'une certaine élégance de forme ne me permirent guère de doute à cet égard.

Je me penchai, cherchant attentivement la trace d'autres pas; je n'en découvris point. Mais je remarquai qu'il y avait, tout près, un massif de belles roses autour duquel l'herbe était foulée. En m'approchant, je me rendis compte également que plusieurs tiges avaient été coupées. On était donc venu au jardin. On avait cueilli ces roses délaissées qui fleurissaient parmi les lisérons. Il n'y avait à cela rien de surprenant. Néanmoins, j'étais fort intrigué. Le jardin me semblait bien clos; on

ne devait pas ignorer, aux environs, que la villa n'était plus inhabitée, et pourtant, j'aurais affirmé que, la veille même, le sol amoilli par une ondée n'avait pas encore reçu l'empreinte de ce petit soulier qui, je l'avoue, en ce calme et doux soir de mai, me faisait rêver d'une créature charmante...

Quelle fut ma surprise, le lendemain matin, en apercevant, à côté de la première, une nouvelle empreinte, plus achevée et plus fine peut-être, du même soulier! Pour le coup, ma curiosité fut éveillée au plus haut degré. Je résolus de savoir quelle était la mystérieuse visiteuse qui, chaque nuit, s'introduisait dans mon jardin. Il y avait à quelques mètres du massif de roses, un bosquet de fusains et de houx, si touffu, que le regard ne le pouvait pénétrer. Quand le crépuscule descendit, je m'y glissai et m'y installai avec les plus grandes précautions. Puis, j'attendis, immobile et silencieux, sans même oser griller une cigarette... L'air fraîchit. Entre les branches des arbustes, je vis scintiller les premières étoiles, et le ciel s'approfondir. Puis ce fut le vaste silence frémissant de la nuit printanière.

Il n'y avait qu'un mince croissant de lune. Je ne voyais plus le massif de roses, mais j'en respirais le parfum. L'allée également avait disparu et se confondait avec la pelouse. A sa droite, pourtant, je distinguais encore, se détachant sur le sombre infini du ciel, la petite haie noire qui servait de clôture au jardin, ainsi qu'un grand sapin de la propriété voisine, aux rameaux piqués d'étoiles.

Les heures passèrent, fiévreuses et lentes. Au loin, le coq chanta. Un souffle se leva, et toutes les feuilles nouvelles se mirent à babiller! Les étoiles pâlirent, comme si elles reculaient, et s'abîmaient avant la nuit. L'aube était née.

Je commençais à douter fort de voir apparaître la visiteuse si impatiemment attendue. Le soleil levant éclairait déjà la cime des arbres... Tout à coup, mon cœur battit avec violence. La respiration en suspens, j'entendis distinctement le doux bruissement d'une robe glissant sur l'herbe. Aussitôt, les branches folles de la haie s'agitèrent: légère comme une sylphide, une jeune fille sauta dans l'allée. Elle était plus gracieuse encore que je n'aurais osé le rêver. Tête nue, un peu ébouriffée, les joues rosées par sa course matinale et peut-être par un secret émoi, elle s'arrêta pour écouter. Comme elle était jolie ainsi, le visage tendu, le regard inquiet, dans sa courte robe de jardin qui me laissait voir sa fine cheville et ses mignons souliers. Rassurée, elle fit quelques pas, s'approcha du massif de roses et commença un manège incompréhensible.

Le buste incliné, les yeux à terre, elle allait et venait autour du massif, écartant les unes après les autres, les branches de rosiers. Parfois même, elle étendait la main jusqu'au sol, s'emparait d'un liseron qu'elle arrachait d'un geste violent; puis, posant un genou sur le gazon, elle regardait avec plus d'attention que jamais.

Je considérais moi-même la jeune fille avec un long souloir, où pénétraient une vague lueur et un air frais annonçant l'approche d'une ouverture sur le dehors... Après quelques instants de marche, il se trouva devant une fissure du roc par où se glissaient un peu d'air et une pâle clarté de lune. Avec précaution, il s'avança, passa la tête dans l'ouverture... Et une exclamation de désespoir s'échappa de ses lèvres.

Presque au niveau de la fissure, et prête à y pénétrer, la Dordogne roulait ses eaux jaillantes torrentueuses, gonflées par des pluies récentes qui s'étaient prolongées. L'étroit rebord longeant la falaise à pic avait disparu sous ce flot montant, et devant lui, Schaeft ne voyait que l'abîme moirant, grondant, qui lui barrait le chemin de la délivrance.

Il bégaya: — Je suis enfermé! enfermé... Pendant un long moment, il resta là, regardant cette eau jaunâtre et rapide avec des yeux désespérés... Là-haut le voile de nuées s'était écarté, permettant à la lune presque en son plein d'éclairer ce spectacle d'une signification

ce mystère. Un désir irrésistible, l'obscur et antique nécessité, sans doute, me poussaient vers cette jeune fille, dans les yeux de qui je venais d'apercevoir des larmes. Oh! je savais bien que, de toutes manières, mon intervention lui causerait quelque confusion; du moins, voulais-je éviter à tout prix de me présenter à elle dans l'attitude un peu ridicule du gendarme qui surprend le voleur en flagrant délit. Profitant de ce qu'elle se penchait une dernière fois sur les rosiers, je me glissai prestement au milieu de l'allée; puis, affectant une surprise extrême.

— Mademoiselle, criez-vous, que cherchez-vous? Je la vis tressaillir. Elle poussa un cri, tourna vers moi un visage pourpre et demeura toute interdite.

Je repris, plus ému que je ne le voulais paraître: — Cette propriété est demeurée longtemps inhabitée. Sans doute ignorez-vous qu'elle ne l'était plus?

Je pensais lui offrir ainsi un moyen facile de sauver son amour-propre. Elle le refusa, et me répondit avec un sourire un peu contraint: — Non, je le savais.

Et, aussitôt, prenant son parti, avec une simplicité courageuse et fière, elle ajouta:

— Ma conduite vous paraît certainement étrange, inexplicable. Je vous dois toute la vérité... J'habite avec mon père la villa voisine. Il y a quelques jours, en me promenant le long de la haie basse qui sépare nos deux propriétés, je remarquai que les roses qui fleurissent ce jardin. Je ne savais pas alors, monsieur, que vous vous en étiez rendu acquéreur. Il y a si longtemps que je le vois inculte et désert. Bref, je pensai que je pouvais, sans commettre une vilaine action, cueillir quelquesunes de

ces fleurs plutôt que les regarder se dessécher sur leurs tiges. Je n'hésitai pas. Je me frayai à travers la haie un chemin facile. J'avais au doigt une petite bague sans grande valeur, il est vrai, mais à laquelle je tiens beaucoup, car ma mère me la donna, et ma mère est morte. Tandis que je cueillais les roses, une abeille se posa sur ma main. J'eus peur, je secouai violemment la main, et je ne sais comment cela se fit, la bague glissa de mon doigt et tomba dans le massif. Je le cherchai vainement jusqu'à la nuit. Je revins le lendemain. Ce fut alors que j'appris que le jardin n'était plus abandonné. Monsieur, vous savez le reste. J'espérais toujours retrouver cette petite bague qui m'est si précieuse, mais je n'osais plus venir la chercher en plein jour, de peur d'être surprise et contrainte d'avouer dans quelles circonstances un peu humiliantes pour moi, je l'avais perdue. Eh bien, le sort ne m'a pas été favorable. J'ai été surprise, j'ai dû faire cet aveu pénible, et je crois bien que ma bague, est à jamais perdue.

Elle m'avait conté tout cela avec une exquise bonne grâce. A mon tour, je lui dis en riant que j'étais certain qu'elle retrouverait sa bague si elle consentait à la chercher encore. Et je lui demandai la faveur de l'aider dans ses recherches — ce qu'elle m'accorda gentiment.

Aussitôt, nous nous mîmes à l'œuvre, et avec quelle ardeur... je vous le laisse à penser. Pas une feuille, pas une fleur, pas un morceau de gazon qui ne fût soigneusement examiné. J'eus le bonheur de découvrir enfin le modeste bijou sous une feuille de liseron. J'eus le bonheur plus grand encore de trouver parmi ces roses, une compagne de vie dévouée et charmante. Il y a de cela bien longtemps, conclut Deraines, portant la main à ses cheveux blancs

plan. Puis, délibérément, il se dirigea vers le large corridor de droite, sur lequel donnaient les appartements du comte et de la comtesse, qui avaient été avant eux ceux de tous les châtelains de Monteyrac.

Très doucement il tourna le bouton de la porte de l'antichambre, ouvrit le battant, entra en enfonceant ses pieds dans le tapis moelleux. Mais quelqu'un surgit d'un angle de la pièce, se jeta sur lui, en le serrant à la gorge.

Un commutateur fut tourné, la pièce s'éclaira aussitôt, Kin-Feng, le jeune Chinois s'approcha du groupe qui formaient Josuah Darson et l'étranger, qui, ayant laissé tomber à terre sa petite lampe électrique, essayait d'échapper à l'étreinte des doigts nerveux du robuste Américain.

Sans un mot, comme en un plan bien réglé d'avance, Kin-Feng assujettit un bâillon sur la bouche de l'homme qui commençait à râler, puis lui ligota les mains avec une extraordinaire célérité. Alors Darson retira ses doigts et saisit l'inconnu à l'épaule, en ordonnant à mi-voix: — Maintenant, marche!

L'autre n'essaya pas une résistance qu'il était d'ailleurs hors d'état de tenter, en ce moment... Trébuchant, le visage violacé par ce commencement d'asphyxie, les yeux hagards et terrifiés, il se laissa conduire par les deux hommes de confiance du comte Mancelli à travers les grands corridors voutés, puis dans un étroit escalier qui aboutissait à la chapelle.

Là, Darson démasqua l'entrée du passage secret autrefois découvert par Li-Wang-Tsang, et poussa l'homme dans l'ouverture sombre. Après quoi il lui tint ce petit discours:

— Votre patron et vous, Cornélius Schaeft, vous avez eu avoir affaire à des imbéciles... et c'est vous qui êtes roulés. Tout ce que le comte Martold — ou Belvayre, comme vous l'appellez — avait complotté avec vous, nous le savions. Et nous vous avons laissé jouer votre comédie, pour vous prendre au piège... Maintenant c'est fait, Martold n'aura pas son otage et il ne connaîtra pas de quelle façon s'est terminée votre mission, car désormais « vous ne parlez plus », Cornélius Schaeft.

En achevant ces mots, Darson se pencha, retira les liens qui seraient les bras au Hollandais. Puis le bâillon posé sur sa bouche.

Et se reculant hors de l'ouverture, il referma sur lui la boiserie.

Schaeft se trouva dans l'obscurité complète. L'atmosphère était humide et moite... Quand son premier saisissement fut dissipé, il pensa avec épouvante:

— Où suis-je?... Où m'ont-ils conduit? Pendant un moment, il resta immobile, le corps secoué de frissons... Puis il se souleva, se mit sur son séant, tâta autour de lui...

Le sol était dur, un peu rocailleux... Schaeft se traîna lentement, avec précautions, craignant de choir dans quelque gouffre invisible... Au bout d'une cinquantaine de mètres, sa main sentit une marche...

Oserait-il descendre cet escalier, dans une telle obscurité?... D'ailleurs, à quoi bon?... Si on l'avait enfermé là, c'est qu'on savait bien qu'il lui était impossible de s'en échapper. Mais que voulait-on faire de lui?... Les derniers mots de Darson résonnaient sinistrement à ses oreilles: « Désormais, vous ne parlez plus, Cornélius Schaeft... » N'était-ce pas là une sentence de mort?... Allait-on le laisser pé-

rir de faim, dans ces ténèbres? Une sueur froide mouilla le corps du Hollandais.

Devant une telle perspective, mieux valait tout risquer, pour tenter de trouver une issue.

Schaeft se leva et avec mille précautions commença de descendre... L'escalier était raide, coupé de petits paliers qui, dans cette nuit complète, constituaient autant d'embûches... Mais le Hollandais se reprenait un peu à l'espoir, car l'atmosphère devenait moins lourde, à mesure qu'il avançait...

L'escalier finissait... Schaeft s'engagea dans un long couloir, où pénétraient une vague lueur et un air frais annonçant l'approche d'une ouverture sur le dehors... Après quelques instants de marche, il se trouva devant une fissure du roc par où se glissaient un peu d'air et une pâle clarté de lune.

Avec précaution, il s'avança, passa la tête dans l'ouverture... Et une exclamation de désespoir s'échappa de ses lèvres.

Presque au niveau de la fissure, et prête à y pénétrer, la Dordogne roulait ses eaux jaillantes torrentueuses, gonflées par des pluies récentes qui s'étaient prolongées.

L'étroit rebord longeant la falaise à pic avait disparu sous ce flot montant, et devant lui, Schaeft ne voyait que l'abîme moirant, grondant, qui lui barrait le chemin de la délivrance.

Il bégaya: — Je suis enfermé! enfermé... Pendant un long moment, il resta là, regardant cette eau jaunâtre et rapide avec des yeux désespérés... Là-haut le voile de nuées s'était écarté, permettant à la lune presque en son plein d'éclairer ce spectacle d'une signification

terrible pour l'homme qui le contemplait. Mourir par la faim... ou périr dans les flots torrentueux... Telle était l'alternative qui se présentait à l'esprit affolé du Hollandais.

Cependant, à la réflexion, il songea qu'il était assez bon nageur, et que, peut-être, il pourrait se sauver quand même.

En tout cas, il n'entrevoit que cette chance... Car ou bien le comte Mancelli avait l'intention de le laisser mourir de faim dans ce lieu secret, ou bien il lui réservait un autre châtimement non moins terrible. Les paroles de l'homme qui l'avait délivré de ses liens ne laissaient pas à Schaeft de doute à ce sujet.

Avec des gestes fébriles, le Hollandais enleva ses principaux vêtements... Pendant un moment, il hésita encore... La lune éclairait son visage blême, convulsé par l'angoisse.

Puis il murmura: — Il le faut! Et, se glissant dans la fissure, il se jeta à l'eau.

Pendant un instant, il fut emporté par les flots... Puis il eut l'impression de se trouver pris dans un tourbillon, roulé furieusement... Et il perdit la notion de tout.

A Paris, Martold attendait avec impatience le résultat de l'entreprise qu'il avait confiée à Cornélius Schaeft.

Nul mieux que le Hollandais ne lui semblait capable de la faire réussir. Dans de précédentes affaires, assez difficiles et délicates, il avait montré ce que l'on pouvait attendre de son adresse, de sa ruse, de son esprit d'initiative... Aussi Martold escomptait-il le suc-